



Prêts à composter entre voisins ?

→ **Candidatez pour obtenir
un composteur collectif
de la MEL** GRATUIT



—→ **SOMMAIRE**

- P 4** L'accompagnement technique proposé par la MEL
- P 8** Les conditions requises pour candidater
- P 9** Espace nécessaire pour installer un site de compostage
- P 9** Recenser 10 foyers prêts à composter
- P 10** Matière sèche - Le broyat
- P 11** Identifier deux référents de site
Autorisation du propriétaire foncier

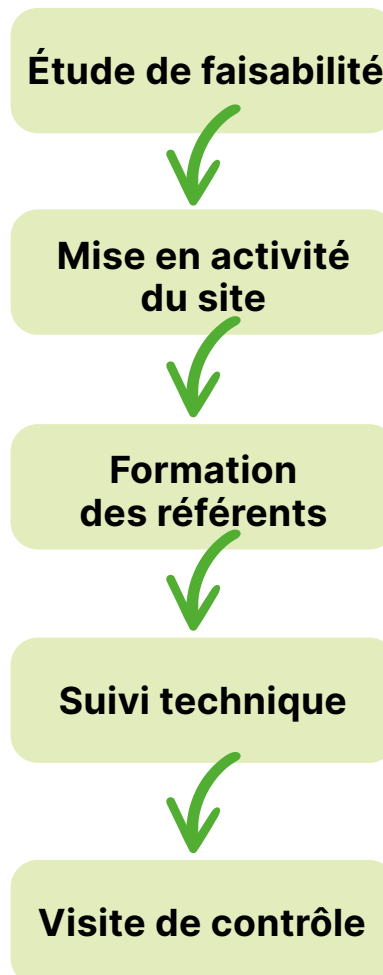
→ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PROPOSÉ PAR LA MEL

Pour qu'un site de compostage fonctionne durablement et devienne autonome, la MEL accompagne les porteurs de projet et les référents pendant huit mois à partir de la réunion de lancement du site.

Cet accompagnement est réalisé par un Maître composteur et il comprend :

- un diagnostic permettant de vérifier la faisabilité et la pérennité du projet ;
- la mise en activité du site qui se traduit par la livraison et l'installation du matériel suivi d'une réunion de lancement pour sensibiliser les habitants du quartier concernés ;
- la formation «Référént de site» certifiante qui constitue une obligation réglementaire (1 jour) ;
- les visites de suivi sur le site ainsi que des points téléphoniques les 8 premiers mois après la mise en activité du site.

À l'issue de cette période d'accompagnement, la MEL restera disponible pour répondre aux besoins des référents et organisera des visites de contrôle une fois dans l'année ou à la demande du porteur de projet.



Fourniture et installation du matériel de compostage



Les cellules de compostage



Brass'Compost



Bioseau 10 litres



Tamis



Thermomètre

→ LA SIGNALÉTIQUE

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Ici, nous compostons !

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



COMPOSTEUR COLLECTIF

MODE D'EMPLOI

Nos biodéchets sont des ressources utiles et fertiles.

En compostant collectivement nous réduisons nos déchets et notre impact sur l'environnement. Le compostage c'est l'affaire de tous !

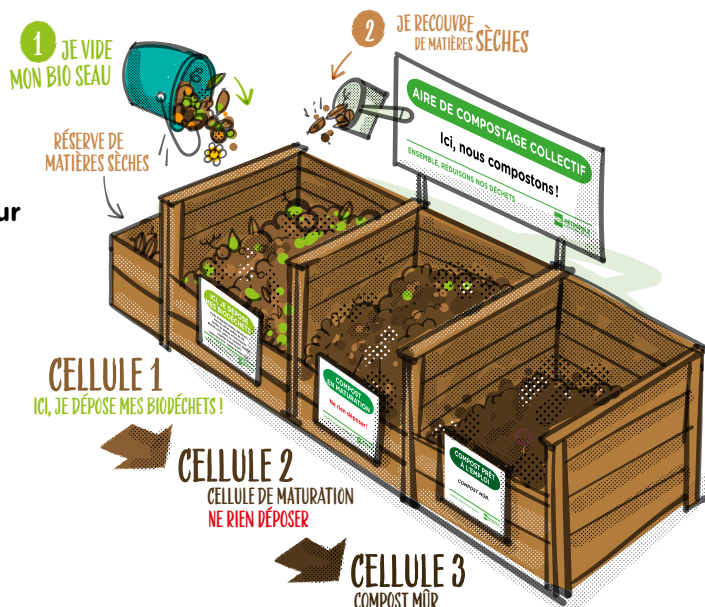
Vous souhaitez déposer vos biodéchets sur ce site ?

Demandez au référent compostage de votre quartier, il est là pour vous accompagner.

- À la maison, je trie mes biodéchets
Épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café...
- Je les dépose dans le composteur
- Je mélange et j'aère
J'ajoute de la matière sèche
- J'ajoute de la matière sèche
- J'utilise le compost pour mes plantes et plantations

Les déchets interdits

Verre, plastique, métal, tissus, papiers glacés, huiles, os, viande, poisson, excréments, déchets verts.



Plus d'infos
contact-dechets@lillemetropole.fr



MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

Panneaux d'affichage ↑

→ LES SUPPORTS



Affiche « mobilisation des habitants » ↑



Affiche « Inauguration du site de compostage » ↑



Guide compostage collectif ↑

→ LES CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER

Habiter une des 95 communes de la MEL



→ ESPACE NÉCESSAIRE POUR INSTALLER UN SITE DE COMPOSTAGE

Les cellules de compostage doivent être posées à même le sol, sur une surface naturelle non minérale.

Pour limiter les troubles de voisinage, le site de compostage collectif doit être installé à une distance suffisante des habitations et/ou des établissements recevant du public.

Lors du premier rendez-vous, le Maître composteur de la MEL validera l'espace choisi et déterminera le nombre et la volumétrie des composteurs à installer en fonction de votre projet (minimum trois cellules).



Espace nécessaire au sol 3 m² ↑

	Longueur	Largeur	Hauteur	Poids	Épaisseur
800 litres	1 010 mm	1 000 mm	1 000 mm	48 kg	14 mm
1 000 litres	1 115 mm	1 100 mm	1 000 mm	66 kg	18 mm



Espace nécessaire au sol 8 m² ↑



Espace nécessaire au sol 5 m² ↑

→ RECENSER AU MINIMUM 10 FOYERS QUI SERONT « PRÊTS À COMPOSTER »

Avant d'installer un site de compostage, la MEL doit assurer que celui-ci soit utilisé par les habitants du quartier. C'est pourquoi, avant la première visite du Maître composteur assurez-vous d'avoir recenser au minimum **10 foyers prêts à composter**.

Pour vous aider à diffuser l'information qui vous permettra de recruter les futurs « habitants composteurs », la MEL met à votre disposition un support de communication que vous pouvez télécharger en cliquant ici.

Lors du diagnostic, le Maître composteur s'assurera que cette condition a bien été respectée.

→ MATIÈRE SÈCHE

L'ajout de matières organiques sèches notamment du broyat de branches, est essentiel au processus de compostage. Il permet d'assurer la bonne dégradabilité du tas en cours de compostage en l'aérant et en équilibrant le rapport carbone/azote.

En moyenne, un site de compostage composé de 40 familles utilise 4m³ de broyat par an (une cellule de 1 000 litres).

Où trouver la matière sèche ?

- Rapprochez vous du prestataire en charge de l'entretien de vos espaces verts ou des services techniques de votre commune pour une livraison de broyat.
- Si vous n'avez pas la possibilité de récupérer de la matière sèche, la MEL peut vous livrer gratuitement le broyat nécessaire au compostage. Il vous suffit d'avertir le Maître composteur lors de sa visite.
- En automne, stockez les feuilles mortes et petites branches.



Ce que dit la réglementation

Circulaire du 12 décembre 2012

- Mise en place d'une organisation assurant un approvisionnement régulier et pérenne de matière carbonée structurante en quantité suffisante.
- Présence obligatoire sur le site d'une réserve de matière carbonée structurante à ajouter aux apports de biodéchets (broyat de bois par exemple).



BON À SAVOIR

La MEL organise régulièrement des opérations de broyage itinérantes en partenariat avec les communes. Profitez de ce moment pour récupérer du broyat.

→ IDENTIFIER DEUX RÉFÉRENTS DE SITES

Il est le principal interlocuteur du Maître composteur de la MEL. Le référent participe à la mise en place, à la conduite et au suivi des opérations réalisées sur son site.

C'est la personne ressource sur le site de compostage ! Il reçoit une formation qualifiante, labélisée « Qualiopi », complètement prise en charge par la MEL.



Celle-ci est composée d'un module théorique (0,5j) et un module pratique sur site (0,5j).

Les référents ont également accès à la Plateforme collaborative du réseau métropolitain des référents de site de compostage animé par la MEL.

Fiches pratiques, agenda, forum et bons plans sont disponibles sur cette plateforme en ligne.

Rencontres entre les référents, ateliers pratiques et animations sont également organisés tout le long de suivi.



Le rôle du référent de site

- Assurer une présence physique lors de l'installation qui sera réalisé par un prestataire de la MEL ;
- Informer les habitants du quartier de la mise en place d'un site de compostage en les invitant à participer à la réunion d'information ;
- Transmettre les consignes d'utilisation aux usagers et contribue au bon déroulement du processus de compostage ;
- Tenir le registre de suivi du site de compostage (volumes des biodéchets compostés et nature des opérations réalisées) ;
- Coordonner les opérations réalisées sur le site de compostage (permanence, distribution du compost, entretien du site...).



→ OBTENIR L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

Afin de déposer votre dossier de candidature, merci de compléter l'autorisation d'implantation d'un composteur collectif, en cliquant [ici](#).

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

